

UNE INITIATIVE FRANÇAISE POUR LES PPP

Des services publics performants

au service du public, du développement économique et de l'attractivité des territoires

1- Donner aux responsables politiques les possibilités d'accélérer la réalisation des équipements urgents

Exemples : les prisons, les bâtiments pour la justice, la police et la gendarmerie aujourd'hui, les hôpitaux, les universités... demain.

Dispositions des lois d'orientation et de programmation « Sécurité intérieure » et « Justice » :

- contrats de conception/construction/maintenance ou exploitation que le récent Code des marchés publics avait interdits (ex. allotissement et interdiction du paiement différé)
- bail à construction

→ *Proposition* : - ces nouvelles dispositions doivent être généralisées à toutes les administrations nationales et locales pour leur permettre de raccourcir les délais entre la décision et la réalisation.

2- Investir plus tout en gérant les budgets publics avec rigueur

Exemples : activités commerciales sur le domaine public, adaptation des régimes de redevances, harmonisation des procédures et garanties données aux occupants.

Dispositions nouvelles visant à :

- mobiliser des ressources additionnelles venant de l'utilisateur
- valoriser mieux les actifs publics et en particulier le domaine public
- adosser des financements privés en complément des financements publics

→ *Proposition* : - compléter la "boîte à outils" pour le montage des PPP
- expliciter les procédures pour les conventions d'occupation domaniale.

3- Dans le cadre de la Réforme de l'Etat, de la décentralisation et de l'expérimentation, élargir les choix de gestion pour améliorer la qualité et la performance des services publics

Les entreprises privées, depuis 20 à 30 ans, ont systématiquement externalisé les services situés hors de leur cœur de métier : elles ont économisé de l'ordre de 20% des coûts et amélioré la qualité des prestations.

Faire faire ou déléguer nécessite de grandes compétences pour définir les objectifs, choisir les opérateurs, les contrôler, évaluer les résultats et respecter mieux ainsi les usagers et les contribuables.

→ *Proposition* : - offrir aux responsables des nouveaux choix de gestion pour mieux asseoir la légitimité de leur action et leur autorité politique (ex. concession à péage virtuel sur le domaine public)
- inciter les administrations publiques à fonder leurs choix entre le "faire" et le "faire faire".

4- Valoriser les solutions françaises au service du développement économique et de l'attractivité des territoires

La France ne peut se passer d'outils qu'elle a inventés.

Dans le cadre du libre choix des modes de gestion, les responsables politiques ont l'opportunité de mettre les PPP au service de l'efficacité, de la fiabilité juridique, de la transparence et de l'éthique.

→ *Proposition* : - mettre en place une task-force auprès du MINEFI pour impulser, coordonner, évaluer et promouvoir les expériences engagées : agir avec rigueur et souplesse
- soutenir la démarche de la Charte des Services Publics Locaux (16 janvier 2002)
- œuvrer pour l'adoption d'une Directive européenne sur les concessions
- établir un code unique intégrant l'ensemble des PPP (marchés publics, conventions de gestion déléguée ou d'occupation domaniale).